



Partie réservée à votre interlocuteur AXA

Numéro de contrat :
Prénom :
Nom :
Code portefeuille : 0120931784 Code suivi commercial : 012093178400001

Premier adhérent-assuré

**Second adhérent-assuré
(dans le cas d'une adhésion conjointe)**

[illegible]

(2) SSN : Social Security Number et TIN : Taxpayer Identification Number.

1. Adhérent(s)-assuré(s) (suite)

En signant le présent document, je certifie sincères et véritables mes réponses sur mon pays de résidence fiscale et sur FATCA. Je m'engage à informer AXA de tout changement éventuel de ma situation pouvant avoir un impact sur mes réponses. En complément, AXA se réserve la possibilité de demander tout justificatif exigé par la réglementation et je m'engage à le lui communiquer. En cas de changement de mon pays de résidence fiscale dans un pays autre que la France ou encore en cas d'absence ou de refus de réponse ou de non communication des justificatifs demandés, je suis informé(e) que mon contrat sera déclaré tous les ans par AXA France à l'administration fiscale française qui pourra transférer cette information vers un autre État membre de l'Union européenne ou vers un État ou territoire ayant conclu avec la France une convention permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales.

Situation de famille : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Vie maritale ☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge :

Régime matrimonial : ☐ Régime légal/Communauté réduite aux acquêts ☐ Séparation de biens
☐ Communauté universelle ☐ Participation aux acquêts
☐ Communauté de meubles et acquêts

Adresse de la résidence principale :

..... Code postal :

Ville : Pays :

Adresse fiscale (si différente de l'adresse principale) :

..... Code postal :

Ville : Pays :

Montant des revenus annuels bruts du foyer : €

Patrimoine total du foyer hors immobilier : €

2. Demande de versements complémentaires

Objectif(s) de versement

☐ Projet immobilier ☐ Me constituer une réserve d'argent disponible ☐ Transmettre un capital à mon décès
☐ Protection du conjoint ☐ Préparer ma retraite ☐ M'assurer des revenus immédiats
☐ Me constituer un capital à long terme

Versement complémentaire

En cas d'investissement sur des supports adossés à des ETF, en Gestion libre comme en Gestion déléguée, des frais sur versements sont prélevés à hauteur de 0,10 % du montant investi. Aucun frais n'est appliqué sur les versements réalisés sur tout autre support.

En Gestion libre, le détail des supports ETF investis est identifié dans la colonne « supports sélectionnés » du tableau « Répartition du versement initial dans le cadre de la Gestion libre ».

En Gestion déléguée, la part des supports ETF dans les orientations de gestion est indiquée dans le document intitulé « Liste des orientations de gestion référencées par l'assureur pour la Gestion déléguée ».

Montant de mon versement complémentaire (500 € minimum). € **(a)**

La ventilation de mon premier versement complémentaire est :

	Ventilation (en €)	Ventilation (en %)
Gestion libre ⁽³⁾	€	%
Gestion déléguée ⁽³⁾	€	%
Total	€	100 %

☒ Investissement direct

Ce versement est fait ce jour :

à partir du : Numéro de compte (IBAN) :

Nom du titulaire du compte :

Nom de la banque émettrice :

Adresse de la banque émettrice :

par : ☐ Prélèvement par mandat SEPA (renseigner le mandat de prélèvement SEPA joint au Bulletin d'adhésion)

☐ Chèque à l'ordre d'AXA France Vie (au nom de l'adhérent, tiré sur une banque française domiciliée en France)

Nature de l'/des origine(s) des fonds :

Date du fait générateur :

☐ Épargne sur vos revenus (absence fait générateur de trésorerie de -6 mois)

☐ Vente d'un bien immobilier

☐ Vente de parts sociales, de fonds de commerce ou de clientèle.

Précisez la société :

☐ Vente de valeurs mobilières (SICAV, FCP, actions, obligations)

☐ Vente d'un bien mobilier

☐ Perception d'un capital de contrat d'assurance vie ou de capitalisation

☐ Donation sous seing privé

☐ Épargne salariale (participation, intéressement)

☐ Versement de dividendes

☐ Rachat d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Date d'effet du contrat racheté (précisez impérativement) :

☐ Héritage ou donation notarié

☐ Transfert de contrat

☐ Gains au jeu

☐ Épargne bancaire (liquidités, livret..)

☐ Autre (précisez impérativement) :

En complément, l'assureur se réserve la possibilité de demander tout justificatif qui s'avérerait nécessaire afin de répondre à la réglementation.

(3) Vous pouvez, en montant en euros ou en pourcentage : [Ⓐ] soit investir l'intégralité de votre épargne dans l'un de ces deux modes de gestion au choix ;
[Ⓑ] soit répartir librement votre épargne entre la Gestion libre et la Gestion déléguée.

En cas d'investissement sur la Gestion déléguée, le profil retenu devra être le même pour le versement initial et pour d'éventuels versements programmés. Seuls les profils de la Gestion déléguée Lucya sont éligibles aux versements programmés.

2. Demande de versements complémentaires (suite)

Répartition du versement complémentaire dans le cadre de la Gestion libre		
Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation (en %)
Total		100 %

À l'échéance de la garantie du fonds Croissance, vous pouvez opter pour le versement des sommes sous forme de capital et/ou l'arbitrage de la valeur de rachat acquise sur le fonds Croissance vers un/d'autre(s) support(s) d'investissement.

A défaut, le montant de l'épargne sera arbitré sans frais vers un support d'investissement répondant aux conditions définies à l'article A. 134-6 du Code des assurances.

Vous pouvez toutefois demander dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance de la garantie du fonds :

☐ Je demande expressément dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance initiale de la garantie du fonds Croissance (10 ans) pour une durée de 5 ans renouvelable, aux mêmes conditions que la garantie initiale (100 % des sommes versées nettes de frais sur versement).

Ce choix de prorogation de l'échéance concerne la totalité de l'épargne investie sur le fonds Croissance, quelle que soit la date de mes versements (sauf renonciation ultérieure à la prorogation). Je peux changer d'avis à tout moment. L'assureur peut également refuser la prorogation à tout moment.

3 mois avant l'échéance, je recevrai un courrier envoyé par l'assureur me rappelant mon choix de prorogation de l'échéance, ainsi que la possibilité d'y renoncer et d'exprimer un nouveau choix. Si je ne coche pas cette case, c'est le dernier choix précédemment exprimé qui continue de s'appliquer.

2. Demande de versements complémentaires (suite)

Périodicité de versements : ☐ Mensuelle (min. 50 €) ☐ Trimestrielle (min. 150 €) ☐ Semestrielle (min. 300 €) ☐ Annuelle (min. 600 €)

Versement par période (si différent du minimum) : €

En présence de rachats programmés, la mise en place de versements complémentaires programmés n'est pas autorisée.

[illegible]

Répartition des versements programmés	
Mode de gestion	Ventilation (en %)
Gestion libre ⁽⁴⁾	%
Gestion déléguée ⁽⁴⁾	%
Total	100 %

☐ Épargne sur vos revenus (absence fait générateur de trésorerie de -6 mois) ☐ Vente d'un bien immobilier

- Précisez la société :

☐ Vente de valeurs mobilières (SICAV, FCP, actions, obligations) ☐ Perception d'un capital de contrat d'assurance vie ou de capitalisation

- ☐
- Vente d'un bien mobilier
- ☐
- Épargne salariale (participation, intéressement)
- ☐
- Versement de dividendes

- ☐
- Héritage ou donation notarié
- ☐
- Transfert de contrat
- ☐
- Gains au jeu

- ☐
- Autre (précisez impérativement) :

- ### Répartition des versements programmés dans le cadre de la Gestion libre

Repartition des versements programmés dans le cadre de la Gestion libre

Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation (en %)
Total		100 %

④ soit répartir librement votre épargne entre la Gestion libre et la Gestion déléguée.

En cas d'investissement sur la Gestion déléguée, le profil retenu devra être le même pour le versement initial et pour d'éventuels versements programmés.

4/6

2. Demande de versements complémentaires (suite)

Gestion déléguée

Je déclare avoir pris connaissance du chapitre 2 « Les types de gestion » de la Notice en cas de versement sur LUCYA by AXA, de l'avenant à la Notice en cas de versement sur LUCYA by AXA_1, prévoyant la possibilité d'opter pour la Gestion déléguée, et en approuve tous les termes sans exception, ni réserve.

Les frais de gestion supplémentaires convenus de l'orientation de Gestion déléguée choisie sont de 0,25% par an pour les supports en unités de compte.

☐ J'opte pour la Gestion déléguée dans le cadre de mon versement complémentaire et/ou de mes versements libres programmés.

Je détermine, avec l'assistance et les recommandations de mon conseiller, conformément à mes besoins, mes exigences, mon horizon de placement et mon profil d'épargnant :

④ l'orientation de gestion ;

④ ainsi que la Société de gestion/Conseiller en investissement financier délivrant le conseil en investissement.

Je donne mandat à l'assureur qui l'accepte, conformément aux dispositions du Code des assurances, notamment les articles L 132-27-3 et L 132-27-4 et suivants, d'effectuer en mon nom et pour mon compte tout investissement à la suite de versements, ou toute modification de la répartition de l'épargne, entre les supports d'investissement figurant dans la Liste des supports en vigueur et gérés sous mandat et dans le cadre de l'orientation de gestion que j'ai choisie. L'assureur se réserve la possibilité d'appliquer ou non les recommandations de la Société de gestion/du Conseiller en investissement financier. Les profils d'allocations « Selection Live 2 », « Selection Live 5 » et « Selection Live 8 » répondent aux qualifications énoncées à l'article A 132-5-4 du Code des assurances.

Tableau de répartition cible des profils d'allocation selon les classes d'actifs :

		Profil d'allocation		
		Selection Live 2	Selection Live 5	Selection Live 8
Classe d'actifs	Actions ⁽⁵⁾	[10 % à 35 %]	[32,50 % à 65 %]	[63 % à 70 %]
	Obligations ⁽⁶⁾	[15 % à 90 %]	[0 % à 62,5 %]	[0 % à 27 %]
	Mixtes ⁽⁷⁾	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]	[0 % à 10 %]
	Capital Investissement ⁽⁸⁾	0 %	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]
	Autres ⁽⁹⁾	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
	Dont Monétaire ⁽¹⁰⁾	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
	Dont Immobilier ⁽¹¹⁾	0 %	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]
	Dont Spéculatifs ⁽¹²⁾	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
Caractéristiques	% minimum d'actifs à faible risque ⁽¹³⁾	≥ 50 %	≥ 30 %	≥ 20 %
	% minimum d'OPC ⁽¹⁴⁾ investis en actifs non cotés et/ou éligibles au PEA/PME-ETI ⁽¹⁵⁾ et/ou de titres de sociétés de capital-risque ⁽¹⁶⁾ par versement	0 %	4 %	8 %
	Horizon de placement	3 ans	4 ans	5 ans
	Niveau de risque (SRI) ⁽¹⁷⁾	3	4	4

(5) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en actions et titres assimilés (par ex ; bons de souscription d'actions (BSA), certificats d'investissement, etc.).

(6) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en titres de créance (par ex ; obligations, titres de créance négociables, etc.).

(7) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi tant en actions qu'en obligations, sans privilégier durablement l'un ou l'autre des instruments.

(8) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en titres de capital ou donnant accès au capital émis par des sociétés non cotées en bourse (par ex ; Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR), Sociétés de Capital-Risque (SCR), etc.).

(9) Catégorie composée de l'ensemble des OPC n'intégrant pas l'une des catégories précitées.

(10) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en instruments du marché monétaire et titres assimilés (par ex ; certificats de dépôt, bons du Trésor, etc.).

(11) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en biens, droits réels et titres immobiliers et titres assimilés (par ex ; parts de Sociétés Civiles Immobilières (SCI), titres de Sociétés à Prépondérance Immobilière (SPI), etc.).

(12) Catégorie composée d'OPC qui ont pour objectif de générer un rendement positif quel que soit le contexte de marché, en mettant en œuvre des stratégies d'investissement relativement libres de contraintes. Cela signifie que le gestionnaire dispose d'une grande liberté pour choisir les actifs qu'il utilise. Cette catégorie inclut notamment les OPCVM de performance absolue, qui adaptent leur gestion en permanence pour atteindre leur objectif de rendement positif.

(13) Les supports à faible risque sont définis règlementairement comme des supports en unité de compte dont l'Indicateur Synthétique de Risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 (sur une échelle de 1 à 7, le niveau 7 représentant les supports les plus risques).

(14) Organisme de Placement Collectif.

(15) Il s'agit de supports en unités compte constitués d'OPC principalement investis, directement ou indirectement, en actifs non cotés, tels que des supports de capital investissement (type FCPR - Fonds Communs de Placement à Risques) et/ou en certains titres éligibles au PEA/PME-ETI.

(16) Il s'agit de supports en unités compte constitués de titres de sociétés commerciales françaises gérées par une Société de gestion de portefeuille et autorisées à utiliser la dénomination de « Sociétés de capital-risque ».

(17) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.

2. Demande de versements complémentaires (suite)

Gestion déléguée (suite)

CHOIX DE L'ORIENTATION DE GESTION ET DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION/CONSEILLER EN INVESTISSEMENT :

Sur les recommandations qui m'ont été faites et selon mes besoins, mes exigences, mon horizon de placement et mon profil d'épargnant, je choisis l'orientation de gestion et la Société de gestion/le conseiller en investissement, parmi celles énumérées dans le document en vigueur intitulé « Liste des orientations de gestion référencées par l'assureur pour la Gestion déléguée ». Ce document m'a été remis préalablement.

Choix de la Société de gestion / Conseiller en investissement	Choix de l'orientation de gestion
☐ Lucya	☐ Profil Modéré
	☐ Profil Équilibré
	☐ Profil Dynamique
☐ BNP Paribas Asset Management	☐ Selection LIVE 2
	☐ Selection LIVE 5
	☐ Selection LIVE 8

Seuls les profils de la Gestion déléguée Lucya sont éligibles aux versements programmés.

Tout changement dans l'orientation et/ou la Société de gestion/Conseiller en investissement devra faire l'objet d'une instruction écrite et immédiate adressée à l'assureur.

L'investissement (versement ou arbitrage en entrée) et le désinvestissement (arbitrage en sortie ou rachat) sur des supports adossés à des ETF (Exchange Traded Funds) font l'objet de frais à l'entrée et à la sortie de 0,10 % du montant investi et désinvesti.

La part des supports ETF dans les orientations de gestion est indiquée dans le document intitulé « Liste des orientations de gestion référencées par l'assureur pour la Gestion déléguée ». Cette part, qui est susceptible d'évoluer, est détaillée dans le courrier récapitulatif de chaque opération d'investissement et désinvestissement sur la Gestion déléguée.

3. Avances

Conformément aux dispositions et modalités du Règlement général des avances qui m'a été remis, j'effectue un remboursement d'avance d'un montant de€.

4. Observations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Déclarations

Je déclare être pleinement informé(e) qu'AXA, en sa qualité d'organisme financier, est soumise aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (articles L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier) et que pour répondre à ses obligations légales, AXA met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières.

Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans le présent Bulletin de versements sont sincères, véritables et conformes à la réalité et que les sommes qui sont ou seront versées par mes soins au titre de ce contrat ne proviennent pas d'une fraude fiscale ou de tout autre infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à 1 an et ne participent pas au financement du terrorisme.

Avant d'effectuer mon versement, je reconnais, par le présent récépissé, avoir reçu un exemplaire de la Liste des supports en vigueur (réf. **9 8 1 0 4 4 0 2 0 6 2 0 2 6**) et j'en ai pris connaissance.

(Compléter impérativement le jour, le mois et l'année ci-dessus conformément à la référence indiquée en page 1 de la Liste des supports en vigueur transmise)

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du/des Document(s) d'Informations Clés (DIC), Prospectus ou Fiche(s) présentant les caractéristiques principales des unités de compte sélectionnées dans le cadre de la Gestion libre.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Spécifiques en cas de choix de la Gestion déléguée.

J'ai également été en mesure de prendre connaissance de l'intégralité des documents relatifs aux supports proposés dans la « Liste des supports » en vigueur référencée ci-dessus.

Je prends également note que ces documents sont par ailleurs disponibles sur le site Internet [lucya.com](https://www.lucya.com) et qu'ils me seront également remis par leur dépôt, dès la conclusion du contrat, sur mon Espace Client.

Pour les Organismes de Placement Collectif (OPC) de droit français, les Documents d'Informations Clés (DIC), les Prospectus visés par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et/ou les Règlements/Statuts sont également disponibles sur le site Internet de l'AMF à l'adresse suivante : <https://www.amf-france.org/>.

5. Déclarations (suite)

Dans le cas où j'ai choisi un support en unités de compte pour lequel les dispositions spécifiques liées à l'investissement ont été détaillées dans un avenant à la Notice : je reconnais, par le présent récépissé, avoir préalablement reçu un exemplaire de cet avenant, en avoir pris connaissance et l'accepter totalement. Je prends, notamment, acte que cet investissement doit respecter les conditions indiquées dans ledit avenant. La signature du présent document en vaut récépissé et acceptation.

J'ai noté que l'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Avant l'échéance de la garantie, les montants investis dans le fonds Croissance donnant lieu à constitution d'une provision de diversification sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. AXA ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur.

6. Date et signature(s)

Fait à, le (Compléter impérativement la date)

Signature du premier adhérent-assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du second adhérent-assuré (le cas échéant)
précédée de la mention « Lu et approuvé »

